



Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 159 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la Force	6
C. Coopération régionale	8
D. Tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	18
A. Vue d'ensemble	18
B. Contributions non budgétisées	19
C. Gains d'efficacité	19
D. Taux de vacance de postes	19
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	20
F. Formation	21
G. Services de détection des mines et de déminage	22



III. Analyse des variations	22
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	25
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	25
Annexes	
I. Définitions	27
II. Organigramme	29
Carte	30

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont le montant s'élève à 62 417 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 284 militaires, 58 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 12 temporaires) et 110 agents recrutés sur le plan national.

Le budget proposé pour l'exercice 2014/15, d'un montant de 62 417 100 dollars, représente une augmentation de 2,9 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2013/14 (60 654 500 dollars). Cette augmentation tient essentiellement à l'accroissement des dépenses prévues au titre du personnel civil, dû à un taux de vacance de poste plus faible dans la catégorie du personnel temporaire recruté sur les plans national et international, et des dépenses prévues au titre du personnel militaire, en raison du déploiement de 34 militaires supplémentaires, motivé par les conditions de sécurité. Ce surcroît de dépenses est en partie compensé par la baisse des crédits nécessaires au titre des travaux de construction, transformation et rénovation, de la protection du personnel et de la formation des militaires nouvellement déployés, qui ont déjà été demandés dans le budget 2013/14.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014/15 et l'objectif de la Force est expliquée dans les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des Etats-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	22 982,2	31 277,1	32 460,8	1 183,7	3,8
Personnel civil	13 304,4	15 189,7	16 769,5	1 579,8	10,4
Dépenses opérationnelles	17 204,1	14 187,7	13 186,8	(1 000,9)	(7,1)
Montant brut	53 490,7	60 654,5	62 417,1	1 762,6	2,9
Recettes provenant des contributions du personnel	1 231,9	1 390,0	1 486,5	96,5	6,9
Montant net	52 258,8	59 264,5	60 930,6	1 666,1	2,8

Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	53 490,7	60 654,5	62 417,1	1 762,6	2,9

^a Compte tenu de la réaffectation des ressources prévues au titre du personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et de la réaffectation des ressources prévues au titre du soutien logistique autonome du personnel en uniforme de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel militaire et de police.

Ressources humaines^a

	<i>Contingents militaires</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Emplois de temporaires^b</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2013/14	-	5	-	2	7
Effectif proposé 2014/15	-	5	-	2	7
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2013/14	1 250	-	-	-	1 250
Effectif proposé 2014/15	1 284	-	-	-	1 284
Appui					
Effectif approuvé 2013/14	-	41	110	10	161
Effectif proposé 2014/15	-	41	110	10	161
Total					
Effectif approuvé 2013/14	1 250	46	110	12	1 418
Effectif proposé 2014/15	1 284	46	110	12	1 452
Variation nette	34	-	-	-	34

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2131 (2013), par laquelle il a été renouvelé pour une période de six mois, jusqu'au 30 juin 2014.

2. Dans cette même résolution, le Conseil a invité les parties à l'Accord sur le désengagement à faire preuve de la plus grande retenue et à prévenir toutes violations du cessez-le-feu et incursions dans la zone de séparation, et il a souligné qu'il ne devrait y avoir aucune activité militaire de quelque sorte que ce soit dans ladite zone. En outre, il a souligné qu'il fallait continuer à faire preuve de vigilance afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et de celui du Groupe d'observateurs au Golan. Il a également souligné que la FNUOD devait pouvoir disposer de tous les moyens et ressources dont elle avait besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sûreté et sécurité.

3. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

4. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs figurant dans les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).

5. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2013/14 est analysée au niveau de chaque composante.

6. La Force maintient la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'Accord sur le désengagement signé en mai 1974. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne, au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation, dans 2 camps de base, 21 positions occupées en permanence et 10 postes avancés, dont 3 gardés en permanence et 7 autres qui ne sont occupés qu'en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité, la Force s'est retirée de deux positions et de deux postes avancés qui étaient sous sa garde. Les membres du Groupe d'observateurs au Golan, qui font partie de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), se sont également retirés temporairement de 3 de leurs 11 postes d'observation situés le long de la zone de séparation. Les postes d'observation restants sont protégés par les militaires de la Force à chaque fois que les conditions de sécurité l'exigent. Il est

également prévu que le Groupe d'observateurs au Golan réintègre ces installations dès que la situation le permettra et que la Force aura achevé de renforcer ses effectifs.

7. La Force a son quartier général au camp Faouar et sa principale base de soutien logistique au camp Ziouani; elle maintient en place un bureau de représentation à Damas. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la Force

8. La dégradation des conditions de sécurité en République arabe syrienne a continué d'avoir des incidences notables dans la zone d'opérations de la Force. Les activités militaires que poursuivent l'armée syrienne et les membres armés de l'opposition dans la zone de séparation demeurent susceptibles d'aggraver les tensions entre les parties à l'Accord sur le désengagement, de mettre en péril le cessez-le-feu conclu de longue date entre Israël et la République arabe syrienne, et de soumettre le personnel des Nations Unies à des risques accrus. Le mandat de la Force constitue toujours un élément important de stabilité dans la région. Dans cet environnement opérationnel difficile, la FNUOD continuera de s'acquitter de son mandat, qui est de maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et de superviser leur désengagement de part et d'autre de la zone de séparation, par un aménagement temporaire de ses opérations qui lui donnera les moyens d'agir en toute sécurité. Elle continuera de réorienter ses activités en donnant la priorité à l'observation statique, à l'analyse des situations, à l'établissement de rapports et à la liaison quotidienne avec les parties plutôt qu'aux patrouilles mobiles et à l'inspection, afin d'empêcher une détérioration de la situation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

9. La FNUOD continuera d'adopter des mesures visant à atténuer les nouvelles menaces surgissant dans son environnement opérationnel et d'actualiser les mesures existantes, et elle poursuivra ses efforts en vue d'améliorer sa capacité d'auto-défense et son matériel, de façon à prévenir les actes d'hostilité visant son personnel et ses installations et à intervenir énergiquement dans le cadre de ses règles d'engagement. Afin de renforcer la sécurité et la liberté de mouvement de son personnel et de celui du Groupe d'observateurs au Golan, la Force renforcera également sa capacité de lutte contre les engins explosifs artisanaux. Elle continuera de mettre en œuvre le programme de réhabilitation destiné à l'entretien et à l'amélioration de son matériel et de ses infrastructures afin de préserver sa capacité de mener des opérations et d'assurer la sécurité. En outre, elle prévoit de construire une nouvelle position au sud de la zone de séparation, qui devrait accueillir 40 membres de son personnel, en remplacement de l'une dont elle s'est temporairement retirée en raison des conditions de sécurité.

10. Au cours de l'exercice 2014/15, pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies sur le terrain, il demeurera essentiel que la Force reste en rapport avec les parties afin de contribuer à maintenir la stabilité et à prévenir une dégradation de la situation, et qu'elle ait des contacts avec les autorités et la

population locales en vue d'expliquer en quoi consiste son mandat. En outre, la présence ancienne de mines à proximité de la ligne de cessez-le-feu, dans la zone de séparation, et le mauvais état de leurs systèmes de détonation constituent une menace pour le personnel de la FNUOD et les résidents. Dotée d'une plus grande capacité de détection et de déminage, la Force continuera d'éliminer les mines, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés qui peuvent mettre en danger son personnel.

11. La composante appui continuera à exercer ses fonctions en trois lieux (camp Faouar, camp Ziouani et bureau régional de Damas) afin d'appuyer efficacement la Mission et de faire en sorte que son personnel soit moins exposé aux risques menaçant sa sécurité. Du fait de la précarité de la situation en matière de sécurité dans le secteur Bravo de la zone d'opérations de la FNUOD, la Force a également l'intention de consolider son autre quartier général du camp Ziouani, dans le secteur Alpha, afin d'assurer la continuité de ses activités. Aux fins de garantir un fonctionnement en continu des services d'information et de communication dans ce dernier camp, en situation de crise ou d'urgence ou pour y faire face, elle prévoit de déployer un membre du personnel recruté sur le plan international de la Section des communications et un autre de la Section des technologies de l'information; tous deux seraient affectés à temps plein au Camp Ziouani, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de continuité et d'urgence, afin de renforcer et superviser l'ensemble du système informatique et les communications. La Force fera également en sorte d'assurer la protection du personnel se déplaçant à l'intérieur de la zone d'opérations, dans le secteur Bravo, en utilisant des convois de véhicules blindés. Par ailleurs, les déplacements de nature logistique seront effectués sous escorte armée.

12. Les conditions de sécurité ayant empêché la livraison de biens et fournitures aux installations de la FNUOD par les fournisseurs situés dans le secteur Bravo, celle-ci prévoit de satisfaire ses principaux besoins opérationnels, à savoir les réparations et l'entretien des véhicules utilitaires blindés, l'achat de pièces détachées pour les autres véhicules et les services médicaux contractuels, dans le secteur Alpha. En outre, du fait de la fermeture prolongée de l'aéroport de Damas et de l'inaccessibilité du port de Latakia, la Force doit continuer d'utiliser Beyrouth et Tel-Aviv comme ports d'entrée et de sortie temporaires, pour la relève des contingents, les voyages courants et l'importation de biens et matériaux dans sa zone d'opérations.

13. Aux fins de la mise en œuvre du concept d'opérations susmentionné, adopté par la Force, il est proposé, au vu du nombre croissant de violations de l'Accord et des fréquentes perturbations subies par les opérations, de maintenir les 12 postes de temporaire recruté sur le plan international, approuvés pour l'exercice 2013/14, dont les titulaires auront les attributions suivantes : a) exercer des fonctions cruciales de liaison quotidienne avec les parties à l'Accord sur le désengagement et fournir une analyse concrète des problèmes et de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD et la région, quant à la mise en œuvre du mandat de la Force et aux rapports entretenus avec les parties susmentionnées; b) assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD, ce qui est essentiel pour permettre à la Force de poursuivre la mise en œuvre de son mandat; et c) appuyer la FNUOD dans ses activités administratives et logistiques afin de lui permettre d'exécuter avec efficacité les tâches qui lui ont été confiées.

14. En outre, la Division de l'appui à la mission continuera d'adapter son organisation de façon à simplifier les services de livraison des deux côtés de la zone de séparation, et de revoir ses modalités de fonctionnement, conformément aux modifications apportées par la mise en œuvre du système Umoja et de la stratégie globale d'appui aux missions. Ce processus sera dirigé par le Chef des services d'appui intégrés qui supervisera également les activités de la Section des services généraux et des fonctionnaires d'administration afin d'améliorer la gestion de la chaîne logistique selon les directives de la stratégie globale susmentionnée, qui prévoit également que la Section des services d'information géographique soit transférée des Services d'appui intégrés aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications.

15. Comme il est indiqué à la Section C du Chapitre II du présent rapport, le budget proposé pour l'exercice 2014/15 tient compte des gains d'efficacité attendus de l'installation de systèmes de chauffage solaire de l'eau dans les positions, ce qui réduira les charges d'électricité de 14 200 dollars.

C. Coopération régionale

16. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions opérant dans la région. Des réunions périodiques sont prévues avec l'ONUST, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) en vue d'examiner et d'améliorer la coordination et d'aborder les problèmes nouveaux affectant la situation régionale. En outre, ces missions continueront de se communiquer des rapports quotidiens et hebdomadaires et des évaluations périodiques sur les questions qui les concernent. La Force continuera également d'avoir recours à l'Équipe régionale Déontologie et discipline de la FINUL, qui continuera de fournir ses services aux autres missions dans la région. Par ailleurs, les Services régionaux des technologies de l'information et des communications de la Force maintiendront leur centre d'activité au Moyen-Orient, et fourniront des services aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales dans la région.

17. La FNUOD continuera également d'apporter un soutien approprié aux observateurs militaires de l'ONUST (Groupe des observateurs au Golan) placés sous son contrôle opérationnel, ainsi qu'au bureau de liaison de l'ONUST à Damas. Parallèlement, elle continuera de bénéficier des services communs d'appui de la FINUL pour certains de ses besoins logistiques. La FNUOD, l'ONUST, la FINUL et l'UNFICYP continueront d'organiser des formations communes sur les systèmes d'information géographique et cartographique, ainsi que dans les domaines de l'informatique et des communications.

18. La FNUOD maintiendra, autant que de besoin, les contacts et la coordination en ce qui concerne les questions humanitaires avec les opérations de maintien de la paix partenaires dans la région (ONUST et FINUL), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Bureau du Représentant spécial conjoint à Damas et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

D. Tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats

19. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

20. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission assurera la direction exécutive et l'administration.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du commandant de la Force/Chef de mission									
Effectif approuvé 2013/14	1	–	1	2	1	5	–	–	5
Effectif proposé 2014/15	1	–	1	2	1	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a 2013/14	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^a 2014/15	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2013/14	1	–	3	2	1	7	–	–	7
Effectif proposé 2014/15	1	–	3	2	1	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 1 : opérations

21. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation en affectant des militaires à des positions fixes, et en effectuant des patrouilles et des observations 24 heures sur 24 afin de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat en toute sécurité, dans un environnement opérationnel difficile, la FNUOD poursuivra l'ajustement de son dispositif et de ses opérations, ainsi que la mise en œuvre de mesures de prévention supplémentaires. En outre, elle assurera le suivi permanent de son plan d'urgence en fonction de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations. Le Bureau du commandant de

la Force et Chef de mission restera en contact étroit avec les parties afin d'aider à préserver la stabilité dans la zone d'opérations et d'empêcher l'aggravation des tensions résultant du conflit qui sévit en République arabe syrienne. Dans la mesure du possible et autant que les conditions de sécurité le permettront, la FNUOD entrera en contact avec les autorités locales et entreprendra d'expliquer à la population, dans le cadre de l'action visant à assurer la sécurité de son personnel et du Groupe d'observateurs au Golan, en quoi consiste son mandat et quelles sont ses activités. Elle continuera d'assurer et de faciliter le passage en toute sécurité des civils par les postes Alpha et Bravo lorsqu'ils traversent la zone de séparation pour des raisons humanitaires, sous la supervision du CICR. Elle poursuivra aussi ses activités de déminage et de neutralisation des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, afin d'assurer la sécurité des habitants, de son personnel et du Groupe des observateurs au Golan.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le désengagement des forces et s'y conforment	1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues
--	---

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes et, au besoin, avec les responsables syriens locaux, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD
- Réunions bihebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes pour régler les questions relatives à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions de fréquence hebdomadaire (en moyenne) avec les parties à l'Accord sur le désengagement, visant à désamorcer les tensions résultant des tirs échangés de façon répétée par les parties de part et d'autre de la ligne Alpha, du fait du conflit civil touchant le pays, et à examiner les mesures à prendre par les deux parties pour empêcher de tels incidents
- Réunions hebdomadaires avec les officiers de liaison des Forces de défense israéliennes
- Réunions hebdomadaires avec les autorités civiles et les services de sécurité compétents dans la zone de séparation, pour mieux faire connaître le mandat, le rôle et les activités de la FNUOD et contribuer ainsi à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies
- 35 040 jours-hommes de patrouilles mobiles de jour (6 militaires x 16 patrouilles x 365 jours) à bord de véhicules blindés de transport de troupes effectuant des opérations mobiles
- 145 635 jours-homme d'occupation de positions (19 militaires x 21 positions x 365 jours)
- 32 850 jours-homme d'envoi de groupes de réaction rapide (10 militaires x 9 groupes x 365 jours)
- 730 jours-homme d'envoi d'équipes spéciales d'établissement des faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours)
- Protestations contre toutes les violations de l'Accord sur le désengagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité
- Communication immédiate avec les parties dans les situations de crise
- Réoccupation de 1 position, de 2 postes avancés et de 3 postes d'observation desquels la Force et le Groupe d'observateurs au Golan s'étaient retirés à la suite d'actes hostiles

- Facilitation de 12 traversées périodiques de la zone de séparation pour des raisons humanitaires, sous la supervision du CICR

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|---|--|
| 1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation | 1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2012/13 : 0 victime; 2013/14 : 0 victime; 2014/15 : 0 victime) |
|---|--|

Produits

- Enlèvement des mines, de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille, selon les exigences de la sécurité des opérations
- Soutien à l'action de sensibilisation au danger des mines par des activités d'information des résidents dans la zone de séparation, ainsi que par l'enlèvement et la destruction des mines repérées par les civils

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|---|---|
| 1.3 Meilleure connaissance du mandat de la FNUOD par la population civile | 1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de feu de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2012/13 : 0 incident; 2013/14 : 0 incident; 2014/15 : 0 incident) |
|---|---|

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités civiles et les responsables de la sécurité dans la zone de séparation sur l'exécution du mandat de la FNUOD et sur la coordination des activités de démarcation du secteur Alpha, y compris la prévention des incidents

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|---|---|
| 1.4 Adoption de mesures visant à dissuader tous les groupes armés de diriger des actes d'hostilité contre la Force dans la zone de séparation | 1.4.1 Aucun acte d'hostilité dirigé contre les positions ou les patrouilles de la FNUOD (2012/13 : 7 incidents; 2013/14 : 0 incident; 2014/15 : 0 incident) |
|---|---|

Produits

- 4 militaires armés de la FNUOD affectés quotidiennement à six postes d'observation du Groupe d'observateurs au Golan situés dans le secteur Bravo
- 2 490 escortes de sécurité armées pour les mouvements de personnel et de marchandises dans la zone d'opérations
- 32 850 patrouilles de dissuasion des compagnies de réserve de la Force (30 militaires x 3 sections x 365 jours) menées à bord de véhicules blindés de combat, dans les zones de conflit
- Surveillance et analyse quotidiennes de l'évolution de la situation dans la région, le pays et la zone d'opérations, de façon à assurer la sécurité du personnel et des biens de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan

Facteurs externes : Poursuite de la coopération entre la FNUOD et les parties à l'Accord sur le désengagement

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (opérations)

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
<i>Contingents</i>	
Effectif approuvé 2013/14	1 250
Effectif proposé 2014/15	1 284
Variation nette	34

Composante 2 : appui

22. La composante appui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission et de la Section de la sécurité. Un appui sera fourni à l'effectif autorisé de 1 284 militaires ainsi qu'à l'effectif civil proposé de 58 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Il concernera tous les services, y compris les services logistiques, administratifs et de sécurité pour l'exécution du mandat de la Force, la réalisation des produits connexes, l'adoption de nouvelles améliorations des services et la réalisation de gains d'efficacité. Compte tenu de la mise en place d'Umoja et de la stratégie globale d'appui aux missions, la composante appui ajustera encore sa structure organisationnelle et simplifiera ses modalités de fonctionnement de façon que la prestation des services gagne en efficacité et en rentabilité des deux côtés de la zone de responsabilité de la Force.

Réalisations escomptées

2.1 Appui efficace et rationnel à la Force dans les domaines logistique, administratif et de la sécurité

Indicateurs de succès

2.1.1 Achèvement de tous les projets de construction, rénovation et reconstruction concernant tous les bâtiments ou toutes les positions nécessaires pour maintenir les capacités dont la Force a besoin pour ses opérations et sa sécurité et pour répondre aux Normes minimales de sécurité opérationnelle

2.1.2 Maintien du nombre de véhicules accidentés à 3 par 100 véhicules au maximum (2012/13 : 2 accidents; 2013/14 : 3 accidents; 2014/15 : 3 accidents)

2.1.3 Réduction de 8 % du nombre de véhicules légers de transport de passagers (2012/13 : 260; 2013/14 : 197; 2014/15 : 181)

2.1.4 Diminution du nombre d'ordinateurs tout en assurant l'appui au personnel militaire et civil supplémentaire grâce à la rationalisation de l'utilisation des ordinateurs (2012/13 : 495; 2013/14 : 480; 2014/15 : 468)

2.1.5 Aucun incident menaçant la sécurité du personnel des Nations Unies durant les déplacements dans la zone d'opérations (2012/13 : aucun incident; 2013/14 : aucun incident; 2014/15 : aucun incident)

2.1.6 Application intégrale du plan de continuité des opérations

Produits

Amélioration des services

- Amélioration des bâtiments, des positions et des infrastructures pour répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Utilisation efficace du matériel grâce à l'amélioration de la gestion des biens durables, en vue de rationaliser l'utilisation, les frais d'entretien et les remplacements et de réduire le plus possible les achats supplémentaires
- Renforcement de la sécurité et de la protection du personnel de la Force grâce à l'utilisation de véhicules blindés pour tous les déplacements dans la zone d'opérations
- Recours à d'autres modalités pour assurer la continuité des services d'appui, grâce à l'établissement de bureaux d'appui dans trois endroits : au camp Faouar (quartier général de la Force), au camp Ziouani (quartier général auxiliaire de la Force, dans le secteur Alpha) et au bureau de représentation de Damas
- Application d'un programme plus rigoureux de formation des chauffeurs associée à l'organisation de campagnes de sécurité routière et de sensibilisation des conducteurs, et à l'imposition de sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension ou au retrait du permis de conduire pour les infractions enregistrées dans le système CarLog

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif de 1 284 militaires
- Vérification, surveillance et inspection du matériel appartenant aux contingents pour un effectif de 1 284 militaires
- Approvisionnement et stockage des rations de 2 camps et 21 positions pour un effectif de 1 226 militaires (sans les officiers d'état-major)
- Administration d'un effectif moyen de 58 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 110 fonctionnaires recrutés sur le plan national
- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

Installations et infrastructure

- Entretien et réparation des installations du camp Faouar, du camp Ziouani et du bureau de représentation de Damas, ainsi que du détachement de police militaire « C », de 21 positions et de 10 avant-postes de la zone de séparation
- Entretien de 14 puits et dispositifs de filtrage
- Exploitation et entretien d'une moyenne de 63 groupes électrogènes sur 29 sites
- Construction d'une nouvelle position dans le sud de la zone de responsabilité, dans un endroit plus approprié qu'une position dont la FNUOD s'est retirée
- Construction d'un réservoir au camp Ziouani pour stocker l'eau provenant de la station de traitement des eaux

- Fourniture de services d'assainissement, y compris collecte et évacuation des eaux usées et des déchets, pour tous les locaux de la Force

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 250 véhicules appartenant à l'ONU et de 9 véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux contingents, dans 3 ateliers sur 2 sites

Communications

- Service et entretien de 9 autocommutateurs privés, 1 100 postes téléphoniques, 2 stations terrestres de transmission par satellite, 565 postes de radio émetteurs-récepteurs, 380 talkies-walkies, 68 routeurs de réseau, 22 répéteurs et 35 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée et de 30 serveurs, 418 ordinateurs de bureau, 50 ordinateurs portables, 122 imprimantes et 38 expéditeurs numériques sur 26 sites
- Administration et maintenance de 485 comptes de messagerie électronique
- Fourniture d'un appui au groupe chargé du Système d'information géographique concernant l'élaboration de cartes administratives, opérationnelles et thématiques pour étayer les décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

Santé

- Exploitation et entretien d'un hôpital de niveau I, d'un hôpital de niveau I + et d'une infirmerie destinés au personnel de la FNUOD et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) ainsi qu'à la population civile locale et aux réfugiés nécessitant des soins médicaux d'urgence
- Exploitation et entretien de centres proposant des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire pour l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation à la question du VIH/sida destiné à l'ensemble du personnel de la mission, y compris l'éducation par les pairs

Sécurité

- Fourniture de conseils de sécurité et d'analyses de la situation aux dirigeants de la Force, y compris évaluation et gestion des risques, au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire « C » dans la zone de séparation et dans 21 positions
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des risques pour contrôler tout ce qui a trait à la sécurité du personnel durant les déplacements des membres de la FNUOD entre Damas, la zone d'opérations de la Force et l'aéroport ou le port maritime de Beyrouth, dans le cadre de convois organisés et surveillés de près
- Amélioration de la surveillance de la sécurité et des analyses de la situation, et renforcement du dispositif relais pour les questions de sécurité dans la zone de responsabilité de la Force
- Formulation, à l'intention du commandant de la Force, de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité pour le camp Faouar, le camp Ziouani, le bureau de représentation à Damas et les positions de la FNUOD à la lumière des conditions actuelles de sécurité
- Fourniture de 4 375 heures de formation pour l'ensemble du personnel militaire et civil dans les domaines suivants : procédures applicables aux convois et mesures à prendre face à des engins explosifs improvisés; informations concernant les trousseaux à utiliser en cas d'attaque nucléaire, biologique ou chimique; mise aux abris et protection des camps; formation de base; exercices d'évacuation en cas d'incendie; et sensibilisation aux cas d'enlèvement ou de prise d'otages

- Conduite d'enquêtes sur les incidents mettant en cause la sécurité et fourniture de conseils au personnel de la FNUOD

Facteurs externes : Les fournisseurs et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et de fournir les services conformément aux marchés conclus.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2, appui

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de la sécurité									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés^b									
pour 2013/14	–	–	1	1	3	5	–	–	5
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2014/15	–	–	1	1	3	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	1	3	3	7	–	–	7
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	1	3	3	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	1	2	2	10	15	45	–	60
Effectif proposé pour 2014/15	–	1	2	2	5	10	26	–	36
Variation nette	–	–	–	–	(5)	(5)	(19)	–	(24)
Emplois de temporaire approuvés^b									
pour 2013/14	–	–	–	1	2	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2014/15	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total partiel									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	1	2	3	12	18	45	–	63
Effectif proposé pour 2014/15	–	1	2	2	7	12	26	–	38
Variation nette	–	–	–	(1)	(5)	(6)	(19)	–	(25)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Services d'appui intégrés									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	2	1	9	12	54	–	66
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	2	–	14	16	72	–	88
Variation nette	–	–	–	(1)	5	4	18	–	22
Emplois de temporaire approuvés^b pour 2013/14									
Emplois de temporaire approuvés ^b pour 2013/14	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés^b pour 2014/15									
Emplois de temporaire proposés ^b pour 2014/15	–	–	–	1	2	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Services régionaux des technologies de l'information et des communications									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	–	1	–	11	12	11	–	23
Effectif proposé pour 2014/15	–	–	1	1	11	13	12	–	25
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Total									
Effectif approuvé pour 2013/14	–	1	6	7	37	51	110	–	161
Effectif proposé pour 2014/15	–	1	6	7	37	51	110	–	161
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division de l'appui à la mission

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes et de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 19 postes

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes et de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 18 postes

23. La mise en place de la stratégie globale d'appui aux missions, des Normes comptables internationales pour le secteur public et d'Umoja a conduit à une transformation des modes de fonctionnement et renforcé la gestion et le suivi des ressources financières. Dans le cadre de ces changements, la Division de l'appui à la mission continue de revoir sa structure organisationnelle et de rationaliser la délégation des rôles et des responsabilités afin de simplifier la prestation des services, d'en améliorer l'efficacité et de définir plus clairement les chaînes de responsabilité hiérarchique. Pour faire en sorte que les services soient de qualité optimale et fournis dans leur intégralité le plus rapidement possible, il est proposé de regrouper toutes les fonctions d'appui logistique au sein des Services d'appui intégrés, dont la tâche principale est de fournir des services et du matériel d'appui à la Force, en transférant la Section des services généraux, qui comprend 5 postes d'agent du Service mobile, 19 postes d'agent recruté sur le plan national et 1 emploi de temporaire recruté sur le plan international (attaché d'administration P-3) du Bureau du Chef de l'appui à la mission aux Services d'appui intégrés. La Section des services généraux serait chargée : a) d'organiser les voyages du personnel civil et militaire; b) de contrôler les immobilisations corporelles; c) de gérer l'expédition, le dédouanement et le transport des marchandises dans les zones d'opérations; d) de faciliter les démarches administratives d'obtention des visas et des autorisations d'entrée et de sortie du territoire nécessaires pour la relève et le déploiement des contingents; et e) de traiter les problèmes opérationnels généraux.

24. En outre, il est proposé de transférer 1 poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) et 1 poste d'assistant aux systèmes d'information géographique (agent des services généraux recruté sur le plan national) aux Services régionaux des technologies de l'information et des communications, ainsi qu'expliqué au paragraphe 25 ci-dessous.

Services régionaux des technologies de l'information et des communications

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

25. Il est proposé de transférer, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions, la Section des services d'information géographique, qui comprend 1 poste de spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) et 1 poste d'assistant aux systèmes d'information géographique (agent des services généraux recruté sur le plan national) des Services d'appui intégrés en vue de regrouper toutes les fonctions d'appui liées aux technologies de l'information au sein d'une entité unique, de façon à répondre de façon plus adaptée et systématique aux exigences de la Force.

26. Après examen de la dotation en effectifs des Services régionaux des technologies de l'information et des communications, il est proposé de modifier les fonctions associées à un poste d'agent du Service mobile (assistant à la gestion des biens et du matériel) pour lui attribuer celles liées au poste d'assistant aux systèmes d'information, afin de gérer efficacement l'augmentation de la charge de travail dans la zone d'opérations de la Force du fait du déploiement de contingents supplémentaires et de la réinstallation des fonctions d'appui dans trois sites différents compte tenu des conditions de sécurité actuelles. Le titulaire du poste supervisera le travail de la Section des technologies de l'information concernant la gestion du système complexe de courriels et des services d'Internet et de transmission de données dans les sites de la Force.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2012/13) ^a	Montant alloué (2013/14) ^a	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	-	-	-	-	-
Contingents	22 982,0	31 277,1	32 460,8	1 183,7	3,8
Police des Nations Unies	-	-	-	-	-
Unités de police constituées	-	-	-	-	-
Total partiel	22 982,0	31 277,1	32 460,8	1 183,7	3,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	9 163,0	8 632,1	9 807,6	1 175,5	13,6
Personnel recruté sur le plan national	4 080,5	4 299,3	4 385,0	85,7	2,0
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	60,5	2 258,3	2 576,9	318,6	14,1
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Total partiel	13 304,0	15 189,7	16 769,5	1 579,8	10,4
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	11,1	20,5	11,1	(9,4)	(45,9)
Voyages	802,2	572,4	437,2	(135,2)	(23,6)
Installations et infrastructures	7 274,3	7 713,2	6 794,6	(918,6)	(11,9)
Transports terrestres	4 128,1	2 299,0	2 677,3	378,3	16,5
Transports aériens	-	-	-	-	-
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-
Communications	894,2	908,0	987,3	79,3	8,7
Informatique	949,2	732,3	983,7	251,4	34,3
Santé	175,0	271,1	313,2	42,1	15,5
Matériel spécial	744,4	-	90,0	90,0	-
Fournitures, services et matériel divers	2 226,2	1 671,2	892,4	(778,8)	(46,6)
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-
Total partiel	17 204,7	14 187,7	13 186,8	(1 000,9)	(7,1)
Total brut	53 490,7	60 654,5	62 417,1	1 762,6	2,9
Recettes provenant des contributions du personnel	1 231,9	1 390,0	1 486,5	96,5	6,9
Total net	52 258,7	59 264,5	60 930,6	1 666,1	2,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	53 490,7	60 654,5	62 417,1	1 762,6	2,9

^a Compte tenu du transfert des dépenses de personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil et du transfert des dépenses de soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de militaires et personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

27. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces	879,5
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	879,5

C. Gains d'efficience

28. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des initiatives suivantes, qui visent à réaliser des gains d'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Installations et infrastructure	14,2	Installation d'un système de chauffage d'eau alimenté à l'énergie solaire dans trois positions, qui permettra de réduire la consommation d'électricité
Total	14,2	

D. Taux de vacance de postes

29. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projection 2014/15</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	5,5	5,0	3,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	8,7	10,9	5,0
Personnel recruté sur le plan national	8,2	9,0	6,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	10,0	5,0

^a Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

30. Le coefficient délais de déploiement de 3 % proposé pour les contingents se fonde sur le taux de vacance de postes moyen de 3,6 % pour la période allant de juillet à décembre 2013 et le déploiement prévu de membres de contingents supplémentaires. Le taux de vacance proposé de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, y compris à titre temporaire, est fondé sur le taux de vacance moyen de 5,1 % enregistré pour la période allant de juillet à décembre 2013 et tient compte de l'état d'avancement du recrutement pour les postes de temporaire. Le taux de vacance proposé de 6 % pour le personnel recruté sur le plan national est fondé sur le taux de vacance moyen de 9,5 % enregistré pour la période allant de juillet à décembre 2013 et tient compte de l'état d'avancement du recrutement pour les postes vacants.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

31. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 1 844 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	1 632,1
Total partiel	1 632,1
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	33,9
Communications	91,0
Santé	–
Matériel spécial	87,5
Total partiel	212,4
Total	1 844,5

<i>Facteur applicable pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Usage opérationnel intensif	–	1 ^{er} juillet 1996	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	–	1 ^{er} juillet 1996	–
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,5		

F. Formation

32. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	11,1
Voyages	
Voyages au titre de la formation	244,6
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	30,0
Total	285,7

33. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>
Formation interne	75	123	118	50	145	140	130	144	144
Formation externe ^a	36	42	54	6	53	52	6	4	6
Total	111	165	172	56	198	192	136	148	150

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

34. Le programme de formation prévu pour la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (soit 139 cours destinés à 514 membres de la mission) vise à améliorer les compétences spécialisées et les aptitudes techniques du personnel, ainsi qu'à renforcer ses capacités en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation. Ce programme met l'accent sur le renforcement des capacités spécialisées et techniques du personnel, grâce notamment à des cours dans les domaines de la gestion financière et budgétaire, des communications, du personnel, des achats, de la gestion de contrats, du génie, des transports terrestres, des systèmes d'information, de la gestion des ressources humaines, de la sécurité, de la sensibilisation à la question du VIH/sida, des règles de déontologie et de discipline et de la logistique.

G. Services de détection des mines et de déminage

35. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures de détection des mines et de déminage	3,5

III. Analyse des variations¹

36. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	1 183,7	3,8 %

- **Mandat : augmentation des effectifs autorisés, portés de 1 250 militaires à 1 284**

37. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le déploiement de 34 militaires supplémentaires, ainsi que par le déploiement d'une compagnie mécanisée équipée de véhicules blindés de transport de troupes et le déploiement de véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires capables de neutraliser des engins explosifs improvisés. En outre, la variation tient compte de l'application d'un coefficient de délais de déploiement de 3 % par rapport aux 5 % appliqués pour l'exercice 2013/14. Elle est en partie compensée par l'élimination du crédit au titre des frais de transport liés au déploiement et au rapatriement du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 175,5	13,6 %

- **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

38. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la hausse de la part des dépenses communes de personnel dans le total des traitements nets, passée de 97 % pour l'exercice 2013/14 à un taux de 104 % appliqué dans le budget 2014/15, et à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour l'exercice 2014/15 par rapport à celui de 10,9 % appliqué pour l'exercice 2013/14, sur la base des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les variations sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	318,6	14,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

39. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la hausse de la part des dépenses communes de personnel dans le total des traitements nets, passée de 97 % pour l'exercice 2013/14 à un taux de 104 % appliqué dans le budget 2014/15, et à l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % pour l'exercice 2014/15 par rapport à celui de 10 % appliqué pour l'exercice 2013/14, du fait de la rapidité de la procédure de recrutement du personnel.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(9,4)	(45,9 %)

• **Gestion : moyens revus et produits à la baisse**

40. La diminution des dépenses prévues s'explique par le recrutement d'un nombre plus faible de formateurs compte tenu des conditions de sécurité

	<i>Variation</i>	
Voyages	(135,2)	(23,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

41. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par l'élimination des dépenses relatives au déploiement de personnel affecté à titre temporaire au soutien des opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pendant l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(918,6)	(11,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

42. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par la fin des opérations d'achat de matériel d'hébergement et des projets de construction liés au déploiement de contingents supplémentaires au cours de l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	378,3	16,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

43. L'augmentation des dépenses prévues est principalement liée au déploiement de contingents supplémentaires et à une plus grande utilisation de véhicules blindés pour les déplacements du personnel, ce qui a entraîné une hausse de la consommation de carburants. La variation tient aussi à la location de véhicules pour la relève des contingents et les activités de logistique à Beyrouth.

	<i>Variation</i>	
Communications	79,3	8,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

44. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'inscription au budget d'un montant correspondant aux dépenses indirectes afférentes aux activités d'appui nécessaires à l'utilisation d'Umoja et d'autres systèmes informatiques dans les missions. Une explication détaillée figure dans l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui a fait l'objet d'un rapport du Secrétaire général (A/68/731).

	<i>Variation</i>	
Informatique	251,4	34,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

45. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par les frais de mise en service d'Umoja et l'achat de logiciels de systèmes d'information géographique.

	<i>Variation</i>	
Santé	42,1	15,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

46. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par le coût prévisionnel des services médicaux engagés auprès d'un hôpital de niveau III dans le secteur Alpha en raison des conditions de sécurité, et au déploiement de militaires supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	90,0	100,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

47. L'augmentation des dépenses prévues s'explique par l'achat d'appareils de vision nocturne lié au déploiement de militaires supplémentaires.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(778,8)	(46,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

48. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par le fait que les opérations d'achat d'équipement de protection individuel pour les nouveaux militaires sont terminées et par l'élimination des dépenses liées à la formation des militaires, qui étaient imputées à l'exercice 2013/14. La variation est en partie annulée par l'augmentation des dépenses relatives aux services de dédouanement

dans les secteurs Alpha et Bravo à la suite du changement de port de livraison en raison des conditions de sécurité.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

49. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre dans le cadre du financement de la FNUOD sont les suivantes :

a) L'ouverture d'un crédit de 62 417 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

b) La mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 5 201 425 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/66/718/Add.10)

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande ou recommandation

Le Comité consultatif prend note de l'adoption par la FNUOD d'un plan d'appui et des objectifs qu'il renferme. Le Comité s'attend à ce que les prochains projets de budget et rapports sur leur exécution contiendront des informations sur les gains réalisés à la faveur de la mise en œuvre de ce plan (par. 23).

Les informations sur les gains réalisés à la faveur de la mise en œuvre du plan d'appui de la Force figurent à la section II.C du rapport sur l'exécution du budget 2012/13 (A/68/596). Les gains prévus pour 2014/15, qui s'élèvent à 14 200 dollars, figurent à la section II.C du présent rapport.

(A/67/780/Add.1)

Demande/recommandation

Mesures prises pour donner suite à la demande ou recommandation

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de suivre de près l'évolution de la situation qui règne dans la zone d'opérations de la FNUOD et de revenir sur la question du paiement des traitements des agents recrutés sur le plan national exprimés en monnaie nationale, en tenant compte du taux de change approprié, dès que la situation économique le permettra (par. 27).

La situation économique en République arabe syrienne continue de se détériorer et ne permettra pas de revenir au paiement des traitements exprimé en monnaie nationale à court ou à moyen terme.

Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner plus avant le parc automobile de la Force, de justifier, le cas échéant, un nombre de véhicules supérieur à celui fixé sur la base des ratios standard et d'inclure des informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 (par. 38).

Le Comité consultatif estime que les ordinateurs pourraient être utilisés de manière plus efficace, et attend avec intérêt les résultats de l'examen du parc d'ordinateurs de la Force (par. 40).

Le Comité consultatif note que l'ampleur des réductions des dépenses opérationnelles prévues par la Force pour l'exercice en cours donne à penser que d'autres économies seraient peut-être possibles avec des mesures d'efficacité, et recommande à l'Assemblée générale de prier la Force de dresser la liste de ces mesures dans le projet de budget pour l'exercice 2014/15 (par. 46).

La Force a réduit son parc de véhicules légers de transport de passagers, dont le nombre a été ramené de 344 à 260 au cours de l'exercice 2012/13. Elle poursuivra la diminution de son parc au cours de l'exercice budgétaire 2014/15 pour l'aligner sur les dépenses opérationnelles prévues, en tenant compte des conditions de sécurité.

La Force est en mesure de faire face aux besoins accrus en matière d'informatique à la suite de l'augmentation du nombre de militaires, passé de 1 047 à 1 250, et de la création de 10 nouveaux postes de temporaire recruté sur le plan international approuvée au titre de l'exercice 2013/14, grâce à une utilisation plus rationnelle de ses ordinateurs. Elle poursuivra son examen à ce sujet au cours de l'exercice 2014/15 en vue de réduire son parc d'ordinateurs.

Les ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles au cours de l'exercice 2014/15 tiennent compte des gains d'efficacité prévus à la faveur des activités d'appui de la mission.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

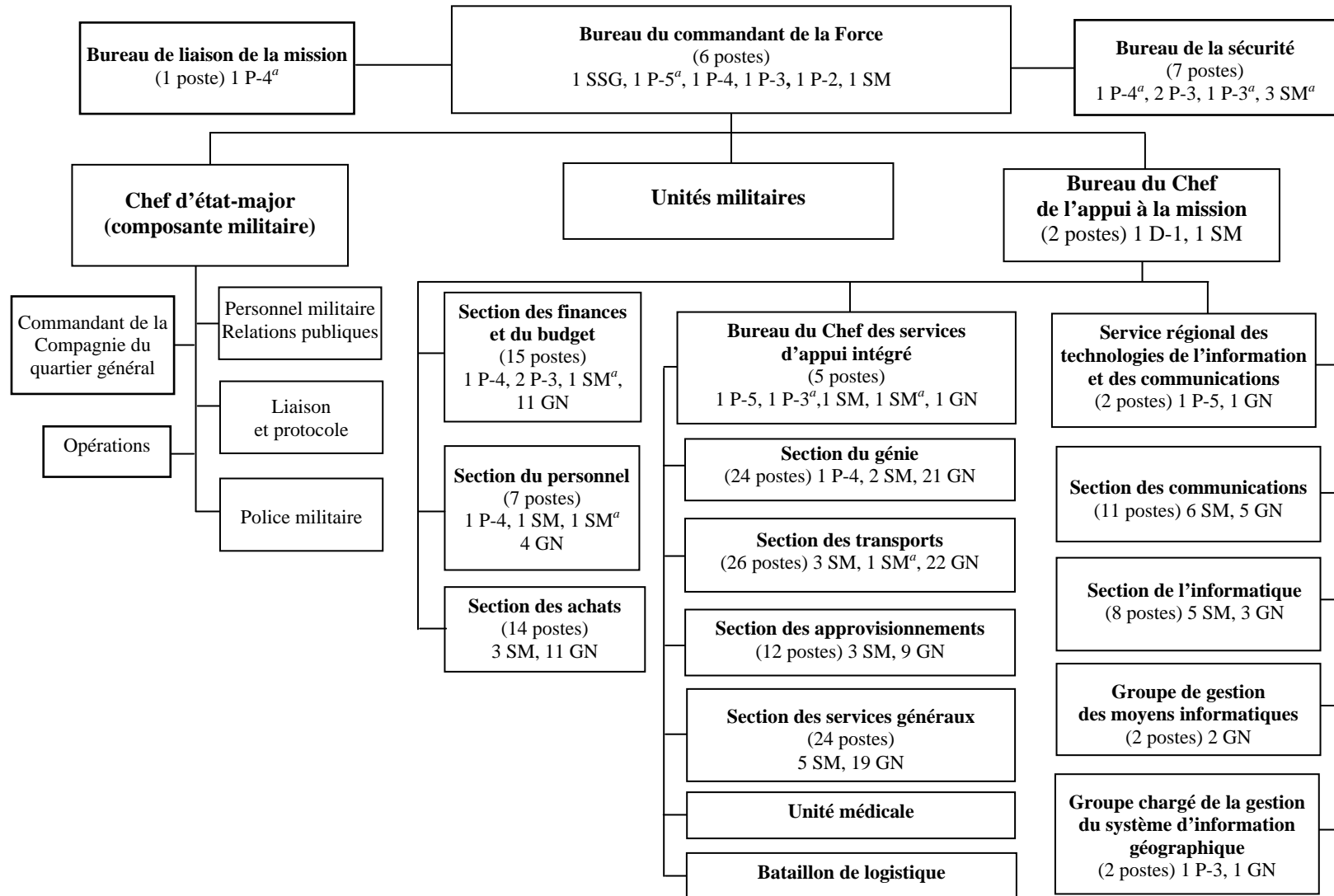
- **Création d'un poste.** Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste.** Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste.** Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste.** Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste.** Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme^a

Abréviations : SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Carte

